

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	06.11.2013	14:50	13.178	DFS	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Philippe Haeberli

Titre: Projet de loi portant modification de la loi de santé (LS)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, sur la proposition de la commission...
décrète.

Article premier La loi de santé (LS), du 6 février 1995, est modifiée comme suit:

Article 83

¹Le Conseil d'Etat établit une planification des institutions du canton et l'adapte en fonction des besoins de la population, des évolutions prévisibles de la médecine et de la démographie; le Conseil d'Etat soumet la planification au Grand Conseil pour approbation.

Alinéas 2 à 4 Inchangés

Article 83a

¹Le Conseil d'Etat établit la planification des besoins en soins hospitaliers conformément aux critères fixés par l'article 39, alinéas 1 et 2ter, LAMal et ses ordonnances d'application, en tenant compte des institutions privées existantes de manière adéquate; le Conseil d'Etat soumet la planification au Grand Conseil pour approbation.

²Il dresse la liste cantonale fixant les catégories d'hôpitaux (liste hospitalière) en fonction de leur mandat au sens de l'article 39, alinéa 1, lettre e, LAMal qu'il soumet au Grand Conseil pour approbation; il fixe les conditions à remplir par ces institutions pour figurer sur la liste hospitalière.

Alinéas 3 à 7 Inchangés.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'Etat fixe la date de l'entrée en vigueur de la présente loi.

²Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil

Le président

La secrétaire générale



L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Haeberli Philippe	
Autres signataires (nom, prénom)	
Haussener Olivier	
Gueissaz Caroline	
de Montmollin Jean-Frédéric	
Lebeau Olivier	
Bongiovanni Fabio	
Steiner Pierre-André	
Nardin Marc-André	
Obrist André	
Frick Hermann	
Humbert-Droz Damien	
Robert-Grandpierre Etienne	
Grandjean Raphaël	
Keller Boris	
Waelti Jean-Bernard	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER